

## La Seconde Guerre mondiale (1939-1945)

>Pour préparer mon Brevet :

-**Repères à connaître** : 1939-1945 (la Seconde Guerre mondiale) ; **18 juin 1940** (Appel du général de Gaulle) ; **1940-1944** (le régime de Vichy en France) ; **1944-1945** (libération de la France, rétablissement de la République (la IVe), droit de vote des femmes, Sécurité sociale) ; **1945** (la libération des camps de concentration) ; **8 mai 1945** (fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe) ; **août 1945** (bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki).

-**Vocabulaire à maîtriser** : camp de concentration ; camp d'extermination ; génocide ; rappels : nazisme / part nazi, gestapo, SS.

-**Question possibles pour le DNB** : Tous les points peuvent donner lieu à des **questions à réponses courtes**. Pour les **questions à développement construit**, voici quelques possibilités (*entraînez-vous !*) :

- 1)Caractériser les enjeux militaires et idéologiques de la guerre
- 2)Décrire et expliquer le processus d'extermination
- 3)Expliquer les conséquences de la défaite française de 1940
- 4)Raconté la vie d'un réseau, d'un mouvement ou d'un maquis en montrant les valeurs dont se réclament les hommes et les femmes de la résistance
- 5)Décrire quelques aspects de la politique du régime de Vichy révélateurs de son idéologie
- 6)Décrire les principales mesures prises à la Libération en France.

**Pour le « travail sur document »** : Tout document, texte, image carte... qui interroge les différents points de cette leçon peuvent faire l'objet de questions. On peut attendre, par exemple, un texte ou une image emblématique de la période évoquant les grandes phases militaires ou une phase du processus d'extermination ; concernant la France : un texte ou une image sur la défaite de 1940, le régime de Vichy, la France Libre et la Résistance, la Libération.

### **II- Une violence nouvelle. Le système concentrationnaire nazi : crime de masse et banalité du mal.**

*Voir le questionnaire sur la déportation (exposition) à l'occasion du témoignage de M. DESSEAUX, résistant déporté aux camps de Buchenwald et de Dora, venu témoigner au collège*

**Synthèse** : Dans les pays qu'ils dominent, les nazis font régner la terreur. La Gestapo et les SS arrêtent, torturent et déportent et assassinent. Les résistants sont arrêtés et déportés dans des **camps de concentration** (un camp où sont enfermés les opposants des nazis : ils sont soumis au travail forcé, à la faim et aux mauvais traitements) comme Dachau, Dora ou Buchenwald.

Les nazis organisent une politique antisémite de plus en plus violente :

-En **1933** : les nazis organisent le **boycott** (interdiction d'acheter) des magasins juifs en Allemagne.

-En **1935** : les **lois de Nuremberg** excluent les Juifs de la société.

-En **1938** : Les papiers d'identité sont marqués de la lettre « J ». La violence culmine pendant la « **nuît de cristal** » (novembre) : à Berlin, les nazis pillent les lieux fréquentés par les Juifs, des personnes sont assassinées, brutalisées, enfermés dans les camps.

-En **1941**, suite à l'attaque allemande de l'URSS, les unités de police (les **Einsatzgruppen**) assassinent systématiquement les Juifs à l'arrière du front.

-En **1942**, les nazis décident et organisent l'**extermination systématique** des populations juives d'Europe. Hommes, femmes, enfants et vieillards sont raflés (arrêtés) à travers toute l'Europe. Ils sont conduits dans des **camps d'extermination** (camps destinés à l'assassinat immédiat des Juifs et des Tziganes en les envoyant dès leur arrivée dans les chambres à gaz) comme le camp d'Auschwitz. Le **génocide** (rappel : extermination systématique et volontaire de tout un peuple) des Juifs (**la Shoah**) a fait plus de 5 millions de victimes. Les Tziganes ont été également victimes de cette politique d'extermination.



← **Un exemple de la politique d'extermination systématique des Juifs par les nazis : l'histoire des enfants d'Izieu dans l'Ain** (source et à consulter : le site Internet du mémorial : <http://www.memorializieu.eu>)

Les enfants d'Izieu sont venus, avec leurs familles, de toute l'Europe pour fuir la persécution nazie et trouver refuge en France. **La France représentait pour eux le pays de la Liberté, des droits de l'Homme et de l'Espérance. Mais la France connaît elle-aussi l'antisémitisme** : persécutées, pourchassées, arrêtées, internées en France, 76 000 personnes juives, dont 11 400 enfants, sont livrées

aux autorités allemandes, puis déportées et assassinées. Des œuvres de secours organisent des réseaux de sauvetage et tentent de protéger les enfants. **En mai 1943, Sabine et Miron Zlatin, en lien avec l'Œuvre de Secours aux Enfants (OSE), installent une quinzaine d'enfants à Izieu.** Jusqu'en janvier 1944, **105 enfants, juifs pour la plupart, ont séjourné à la colonie d'Izieu.** Celle-ci est souvent un lieu de passage dans un réseau de sauvetage plus vaste, composé d'autres maisons, de familles d'accueil ou de filières de passage en Suisse.

**Mais le 6 avril 1944,** 45 enfants et 8 adultes, tous juifs à l'exception d'un garçon, René-Michel Wucher, se trouvent à la colonie. **Sur ordre du chef de la Gestapo de Lyon Klaus Barbie, les nazis viennent arrêter ce matin-là les personnes présentes.** Un adulte, Léon Reifman, parvient à s'échapper et à se cacher au moment de la rafle. Le petit René-Michel Wucher est libéré lors d'un arrêt des camions à Brégner-Cordon, village en contrebas d'Izieu.

**Lors de la rafle de la colonie d'Izieu, 44 enfants (âgés de 5 à 17 ans) et 7 adultes juifs sont arrêtés puis déportés.** Miron Zlatin et 2 adolescents sont fusillés à Reval (aujourd'hui Tallin) en Estonie. 42 enfants et 5 adultes sont assassinés à Auschwitz-Birkenau. Léa Feldblum, éducatrice, est la seule survivante.

### **III-La France dans la guerre : de l'effondrement au relèvement (1940-1946).**

#### **Etude de documents : deux attitudes devant la défaite militaire française de 1940**

##### **Document 1 : Discours du 17 juin 1940 du maréchal Pétain, chef du gouvernement, prononcé à la radio française le 17 juin 1940.**

« Français!

A l'appel de M. le président de la République, j'assume à partir d'aujourd'hui la direction du gouvernement de la France. Sûr de l'affection de notre admirable armée, qui lutte avec un héroïsme digne de ses longues traditions militaires contre un ennemi supérieur en nombre et en armes, sûr que par sa magnifique résistance elle a rempli son devoir vis-à-vis de nos alliés [...]. En ces heures douloureuses, je pense aux malheureux réfugiés, qui, dans un dénuement extrême, sillonnent nos routes. Je leur exprime ma compassion et ma sollicitude. C'est le cœur serré que je vous dis aujourd'hui qu'il faut cesser le combat.

Je me suis adressé cette nuit à l'adversaire pour lui demander s'il est prêt à rechercher avec nous, entre soldats, après la lutte et dans l'honneur, les moyens de mettre un terme aux hostilités. »

##### **Document 2 : Texte de l'Appel du 18 juin 1940.**

*Le 16 juin 1940 suite à la démission du Président du Conseil, Paul Reynaud, le général de Gaulle décide de partir le lendemain pour l'Angleterre afin de poursuivre le combat. Sur la BBC, depuis Londres, il prononce son Appel le 18 juin 1940 :*

« Les chefs qui, depuis de nombreuses années, sont à la tête des armées françaises, ont formé un gouvernement. Ce gouvernement, alléguant la défaite de nos armées, s'est mis en rapport avec l'ennemi pour cesser le combat. Certes, nous avons été, nous sommes, submergés par la force mécanique, terrestre et aérienne, de l'ennemi.

Infiniment plus que leur nombre, ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui nous font reculer. Ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui ont surpris nos chefs au point de les amener là où ils en sont aujourd'hui.

Mais le dernier mot est-il dit ? L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? Non ! [...] Car la France n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle a un vaste Empire derrière elle. Elle peut faire bloc avec l'Empire britannique qui tient la mer et continue la lutte. Elle peut, comme l'Angleterre, utiliser sans limites l'immense industrie des Etats-Unis.

Cette guerre n'est pas limitée au territoire malheureux de notre pays. Cette guerre n'est pas tranchée par la bataille de France. Cette guerre est une guerre mondiale. Toutes les fautes, tous les retards, toutes les souffrances, n'empêchent pas qu'il y a, dans l'univers, tous les moyens nécessaires pour écraser un jour nos ennemis. Foudroyés aujourd'hui par la force mécanique, nous pourrons vaincre dans l'avenir par une force mécanique supérieure. Le destin du monde est là.

Moi, Général de Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, avec leurs armes ou sans leurs armes, j'invite les ingénieurs et les ouvriers spécialistes des industries d'armement qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, à se mettre en rapport avec moi.

Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas. »

**Question : Doc.1 et 2 :** Précisez, pour chacun des documents : le **nom de l'auteur**, la **date** et le **lieu du discours**, le **moyen de communication** utilisé, les **causes** de la défaite et l'**attitude à adopter** face à cette défaite.

**Le gouvernement du Maréchal Pétain (le régime de Vichy ou l'Etat français) : un régime autoritaire, raciste et nationaliste.**

**Document 1. Naissance de l'Etat français**

« Nous, Philippe Pétain, maréchal de France, déclarons assumer les fonctions de chef de l'Etat français. Le chef de l'Etat français a la plénitude du pouvoir gouvernemental, il nomme et révoque les ministres et secrétaires d'Etat, qui ne sont responsables que devant lui. Il exerce le pouvoir législatif, en Conseil des ministres. Il promulgue les lois et assure leur exécution. Il dispose de la force armée. »

*D'après les actes constitutionnels du 11 juillet 1940.*

**-Question** : A l'aide du texte, prouvez l'affirmation suivante : « l'Etat français est un régime non démocratique ».

**Réponse** : **L'Etat français dirigé par le maréchal Pétain est un Etat non démocratique car, d'après de texte, il exerce un pouvoir personnel : il concentre tous les pouvoirs : législatif (faire les lois : lignes 3-4), exécutif (faire appliquer les lois : ligne 4), chef des armées (« il dispose de la force armée » : ligne 4).**

**DOCUMENTS 2. Le régime de Vichy et les Juifs**

**DOCUMENT 2.1 : Le statut des Juifs.**

"Nous, maréchal de France, chef de l'Etat français, le Conseil des ministres entendu, décrétons :

Article 1<sup>er</sup> : est regardée comme Juif toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou de deux grands-parents de la même race, si son conjoint lui-même est juif.

Article 2 : l'accès et l'exercice des fonctions publiques sont interdits aux Juifs : chef de l'Etat, membre du gouvernement, toutes juridictions, enseignants, officiers. [Et aussi d'être] responsable d'entreprises de presse, de cinéma, de théâtre." *Décret du 3 octobre 1940.*

**-Questions** : Doc. 2.1 : 1) En quoi cette politique de l'Etat français peut-elle être qualifiée d'antisémitisme ? **Cette politique est antisémitisme (hostile aux Juifs) car elle prétend définir qui est Juif et qui ne l'est pas (article 1<sup>er</sup>) ; elle énonce une série de métiers interdits aux Juifs : ils sont privés de leurs droits (article 2).**

2) Qui prend l'initiative d'une telle politique ? **Cette politique est initiée par le régime de Vichy dirigé par le maréchal Pétain.**

3) Citez deux métiers ou fonctions interdits aux Juifs. Pourquoi le régime de Vichy interdit-il ces activités ? **Le régime de Vichy interdit aux Juifs d'exercer des métiers comme enseignant ou patron de presse car ce sont des métiers qui ont de l'influence sur le public. Dans sa logique raciste, Vichy prétend limiter l'influence des Juifs en France.**

**DOCUMENT 2.2 : La déportation des Juifs de France.**

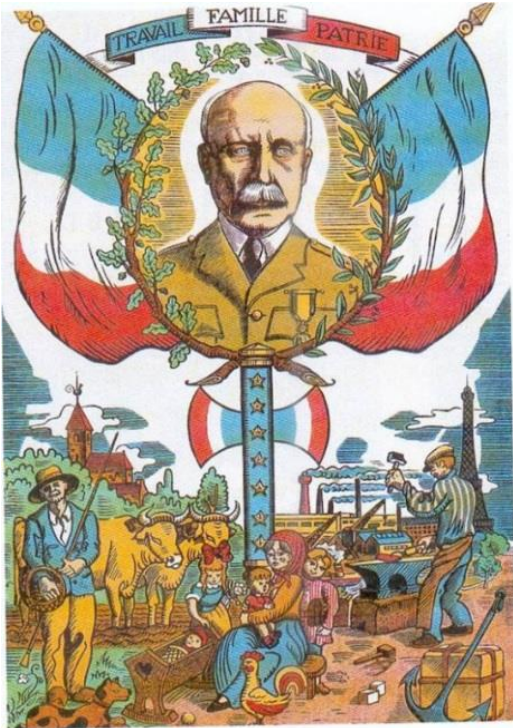
"Les pourparlers avec le gouvernement français ont abouti au résultat suivant : le président Laval a proposé, lors de la déportation des familles juives de la zone non occupée, d'y comprendre également les enfants âgés de moins de 16 ans. La question des enfants juifs restant en zone occupée ne l'intéresse pas."

*Rapport du SS Dannecker, le 6 juillet 1942, envoyé à Berlin.*

**-Questions** : Doc.2.2 : 4) Présentez ce document : auteur, date, destinataire : **L'auteur est un SS (Dannecker) qui écrit à Berlin (Hitler) en juillet 1942.**

5) D'après vos connaissances, quel a été le sort des familles juives déportées ? **Les familles juives déportées sont conduites dans des camps d'extermination comme celui d'Auschwitz où elles sont assassinées.**

6) Montrez que le gouvernement de Vichy va au-delà des exigences nazies : **Le gouvernement de Vichy (à travers son premier ministre Laval) demande la déportation des enfants (moins de 16 ans), ce que les nazis n'avaient pas demandé.**



**Document 3 : Une affiche de propagande du régime de Vichy (ci-contre).**

a) Selon vous, qui est le personnage représenté en grand ? **Le personnage représenté est le maréchal Pétain qui dirige la France de Vichy.**

b) Comment ce personnage est-il mis en valeur sur l'image ? **Pétain est mis en valeur : il est au centre, entouré de drapeaux français ; son portrait est entouré de feuilles de chêne (symbole de stabilité, de solidité) et de feuilles de laurier (symbole de victoire) ; il est en uniforme (symbole d'autorité) et montre un visage serein (symbole de confiance, de stabilité).**

c) Quelle est la devise du régime de Vichy ? **La devise de Vichy est « Travail Famille Patrie ». Elle remplace la devise républicaine « Liberté Egalité Fraternité ».**

d) Quelles catégories de Français sont représentées sur l'image ? Justifiez.

**Les Français représentés sur l'affiche sont : les paysans (on voit un clocher de village et des animaux), les familles (on voit une mère et ses enfants) et les ouvriers (on voit des usines et un ouvrier avec son marteau).**

e) Ce type d'affiche de propagande s'appelle : **Il s'agit du culte de la personnalité (la personne de Pétain est mise en avant de façon positive, on célèbre ses qualités).**